

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com.
 Contact : tél. 02 98 53 74 44 - Email : annonceslegales@viamidia-publicite.com.
 Conformément à l'article ministériel du 22/12/2016, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,81 € HT). Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérotée centrale, www.actu-legales.fr.

LEGALES ET JUDICIAIRES
 Marchés publics - Procédure adaptée



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché public de travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil départemental du Finistère, Correspondante : Mirella Presidente (pouvoir adjudicataire), 32, boulevard Duplex, CS 29029, 29196 Quimper Cedex.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches-e-megajobspublique.org>
Objet du marché : Travaux de réhabilitation du centre d'exploitation des routes de Ploudaniel-L'esneven.
Type de marché de travaux : exécution.
Mode de passation : procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Lieu d'exécution : Ploudaniel.
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non.
Division en lots : oui.
 Lot 1, désamiantage, démolition.
 Lot 2, gros œuvre.
 Lot 3, charpente métallique, bardage, couverture.
 Lot 4, charpente bardage et ossature bois.
 Lot 5, menuiseries extérieures.
 Lot 6, menuiseries intérieures.
 Lot 7, cloisons sèches, isolation.
 Lot 8, peinture.
 Lot 9, portes sectionnelles.
 Lot 10, résine.
 Lot 11, plomberie, ventilation.
 Lot 12, électricité.
 Lot 13, voiries réseaux divers.
Délai global d'exécution : 15 mois hors période de préparation.
Délai global d'exécution et garanties exigés : retenue de garantie de 5 % qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement : modalités de paiement : articles 109 à 132 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Prix global et forfaitaire révisable mensuellement. Avance de 5 % dans les conditions du cahier des clauses administratives particulières. Règlement des comptes selon les modalités du CAG-Travaux. Le délai de paiement est de 30 jours. Modalités de financement : budget de la collectivité.
Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de service : aucune forme de groupement n'est imposée au candidat. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement et en qualité de membres de plusieurs groupements.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : oui. Le marché comporte une clause d'insertion selon les dispositions des pièces de la consultation.

Conditions de participation : seront recevables les candidatures présentant garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées dans le règlement de consultation.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères mentionnés dans le règlement de la consultation.
Date limite de réception des offres : 17 mai 2018, à 16h.
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation gratuit peut être téléchargé sur le site <http://www.e-megajobspublique.org>, référence D85G188A110.
Adresse à laquelle doivent être envoyés les plis : les offres peuvent être transmises par voie électronique par le biais du site internet <http://www.e-megajobspublique.org> ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse ci-après : Conseil départemental du Finistère, direction des bâtiments et services généraux, service ressources, 8, rue de Kervolan, CS 29029, 29196 Quimper Cedex.
Renseignements complémentaires :
 - la demande de renseignements d'ordre administratif et technique sont à transmettre via la plateforme de dématérialisation : <http://www.e-megajobspublique.org>
 - Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 17 mai 2018 à 16 h.
 - Les offres doivent être rédigées en langue française.
 - Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Brien, 3, quai de la Motte, CS 44416, 35004 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28, fax 02.99.63.56.84.
 - Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'information des recours : 5,0044 Rennes Cedex, tél. 02.23.21.28.28, fax 02.99.63.56.84.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 avril 2018.

SVOM DU PAYS GLAZIK

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SVOM du Pays glazik, représenté par son président, place de Rutilin, 29510 Brien, tél. 02.98.57.70.91.
Objet du marché : confection et fourniture de repas de qualité en liaison froide pour les accueils de loisirs du syndicat.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
Type de marché : marché public de fournitures.
Modalités d'obtention du dossier : les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation sur le site des marchés publics : <http://marchespublics.megajobspublique.org/> ou de le retirer sur place au SVOM du Pays glazik, place de Rutilin, 29510 Brien.
Date limite de réception des offres : le 29 mai 2018, à 12h.
Renseignements complémentaires : M.Bruce Blanchard, responsable du service finances, Courriel : finances@glazik.bzh
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 avril 2018.

Vous devez publier une annonce légale ?

regions-annonceslegales.com

Avis - Attributions de marchés



ACTIVATION DES TERRITOIRES DE BRETAGNE
 L'opérateur Régional Serrisade évalue
 CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
 Direction de l'immobilier et de la logistique
AVIS D'ATTRIBUTION

Opération n° 145049 - Lycée Jean-Marie-Le Bris à Douarnenez

Façades et menuiseries extérieures bâtiment A)

Marchés de travaux

1. Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes Cedex 7.
2. Mandataire : Sembreizh, 5, rue Constat, 29200 Brest, tél. 02.98.43.15.14.
3. Mode de passation choisi : procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).
4. Objet des marchés :
 - Lieu d'exécution : lycée Jean-Marie-Le Bris, 2, place du lycée, 29100 Douarnenez.
 - Nature des travaux : création d'une isolation par l'extérieur du bâtiment A du lycée par mise en œuvre d'un bardage en façade et le remplacement des menuiseries extérieures. Création d'un ascenseur en façade ouest. Pose de brise soleil en façade ouest. Création d'une passerelle PMR. Ventilation des locaux et installation d'une CTA double flux.
5. Attribution (lire dans l'ordre lot, entreprise, marché HT, date de notification) :
 Lot 1, désamiantage : SRB Morbihan, 56450 Theix, 56.050 €, 6 avril 2018.
 Lot 2, déconstruction, gros œuvre, électricité, façades, menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie, travaux intérieurs liés à la lot 3 : Bouygues Bâtiment Grand Ouest, 29223 Brest Cedex 2, 2.295.324 €, 6 avril 2018.
 Lot 3, travaux de chauffage, ventilation, électricité, travaux intérieurs liés aux lots techniques : lot inférieure, relanée en deux lots (lot 3 électricité et lot 5, travaux de chauffage, ventilation, travaux intérieurs aux lots techniques). Ces lots feront l'objet d'un avis d'attribution ultérieur.
 Lot 4, ascenseur : ABH, 35742 Parc Cedex, 25.850 €, 6 avril 2018.
 Les pièces du marché sont consultables sur demande écrite en vue d'un rendez-vous à l'adresse suivante : Sembreizh, 5, rue Constat, 29200 Brest.
6. Date d'envoi à la publication : le 12 avril 2018.

Ventes judiciaires

SELARI, Morgogan DUNGOU, notaire
 2, rue de Keramperec, BP 21, 29930 PONT-AVEN

ADJUDICATION SUR ENCHÈRE

au sein de l'office notarial de M^{re} Morgogan Dugou
le mercredi 23 mai à 14 h 30
 suivant jugement du tribunal de grande instance de Quimper du 7 décembre 2010, suivi d'un arrêt de la Cour d'appel de Rennes du 2 mai 2012 et d'un arrêt rectificatif du 26 février 2013, ayant ordonné l'adjudication des biens immobiliers ci-après désignés :
EN LA COMMUNE DE RIEC-SUR-BELON (29340)
 3, rue de Pont Len

une maison à usage d'habitation
 comprenant au sous-sol : garage. Au rez-de-chaussée surélevé : un salon-séjour, une cuisine, une salle d'eau, un wc, une chambre. A l'étage : une salle de bains, deux chambres, une petite chambre donnant accès à une petite mezzanine très mansardée et grenier de même à la suite. Terrain.
MISE À PRIX : CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (148.000 €)
 fixée par la décision de la Cour d'appel sus-énoncée
 avec faculté :
 - de baisser la mise à prix, de baisser la mise à prix du quart, soit à défaut d'enchère sur cette deuxième mise à prix, de baisser à nouveau la mise à prix de moitié, soit à quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros (83.250 €) à prix du quart, soit à quatre-vingt mille euros de publicité.
 - pour la troisième mise à prix, sans autre formalité de publicité.
 Le montant de la consignation est de : sept mille quatre cents euros (7.400 €).
 Le cahier des charges est consultable à l'étude de M^{re} Morgogan Dugou, notaire à Pont-Aven (29930), 2, rue de Keramperec, ou en ligne sur le site dugou-pont-aven-notaires.fr

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Par arrêté n° 72-2018 du 11 avril 2018, Mme Nathalie Bernard, maire de Plougastou, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plougastou, du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus, soit une durée de 35 jours.
 Le dossier soumis à enquête publique comprend :
 - une note de présentation non technique ;
 - un dossier d'étude de zonage d'assainissement avec une carte de zonage d'assainissement des eaux pluviales ;
 - la décision de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas (N/AE n° 2017-005324) en date du 8 décembre 2017 ;
 - les pièces administratives afférentes à la procédure.
 Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plougastou, 22, rue de Primel, 29630 Plougastou.
 Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête publique et des pièces qui l'accompagnent, sur un support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Plougastou, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h, et consulter leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou adresser par courrier (à l'attention du commissaire enquêteur, 22, rue de Primel, 29630 Plougastou) en précisant en objet "Observations pour le commissaire enquêteur sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales, Plougastou".
 En outre, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Plougastou (www.mairie-plougastou.fr/ve-localite-pier-localite-durbanisme).
 Mme Nicole Jouen, attachée principale de la fonction publique territoriale à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif. Elle recevra les observations du public en mairie de Plougastou les mercredi 2 mai, de 14 h à 17 h ; lundi 14 mai, de 9 h à 12 h, et mardi 5 juin, de 9 h à 12 h.
 Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, à la mairie de Plougastou et à la préfecture, ainsi que sur le site internet de la mairie de Plougastou pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
 A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès des services de la mairie de Plougastou.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Révision du PLU et zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plougastou

Par arrêté n° A19-020 du 10 avril 2018, M. Thierry Pirou, président de Morlaix Communauté, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plougastou, du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus, soit une durée de 35 jours.
 Le dossier soumis à enquête publique comprend : le projet de PLU composé d'un rapport de présentation et d'une annexe, du projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement graphique et écrit de chaque zone, diagrammes et d'informations générales ; les avis des personnes publiques associées ; l'information selon laquelle la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne est répartie n'avoir aucune observation à formuler sur le projet de PLU ; le projet de zonage d'assainissement des eaux usées, composé d'un rapport de présentation et d'un plan graphique ; la décision de la MRAe décidant de l'intégration de l'évaluation des incidences du zonage d'assainissement à celle du PLU. Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plougastou, 22, rue de Primel, 29630 Plougastou.
 Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête publique et des pièces qui l'accompagnent, sur un support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Plougastou, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h ; et consulter leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par courrier (à l'attention du commissaire enquêteur, 22, rue de Primel, 29630 Plougastou) ou par voie électronique (enquête publique amenagement@aglo.morlaix.fr) en précisant dans les deux cas en objet "publicque_amenagement@aglo.morlaix.fr" en précisant la mention "enquête publique - Plougastou".
 En outre, les dossiers seront consultables sur le site internet de Morlaix Communauté (www.morlaix-communaute.bzh/Aménagement-durbanisme/Documents-d-urbanisme/plougastou).
 Mme Nicole Jouen, attachée principale de la fonction publique territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif. Elle recevra les observations du public en mairie de Plougastou, les mercredi 2 mai, de 9 h à 12 h ; lundi 14 mai, de 14 h à 17 h ; samedi 19 mai, de 9 h à 12 h ; jeudi 24 mai, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et mardi 5 juin, de 14 h à 17 h.
 La rapport et les deux conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de Morlaix Communauté, à la mairie de Plougastou et à la préfecture, ainsi que sur le site internet de Morlaix Communauté, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, seront approuvés par délibération du conseil de communauté. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées par courrier à Morlaix Communauté : amenagement@aglo.morlaix.fr en précisant la mention "enquête publique - Plougastou".

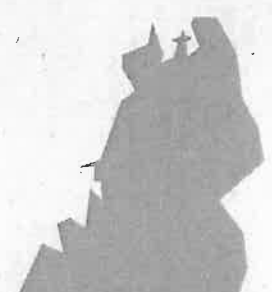
Vie des sociétés - Formalités diverses

COOPÉRATIVE AGRICOLE GARLIN-PAYSANNE
 Le Chemin Chaussee, 22400 HENANSAL

RADIATION DES ADHÉRENTS

Suivant décision du conseil d'administration de la coopérative du 30 mars 2018, la coopérative Garlin-Paysanne met à jour le fichier de ses associés coopérateurs. Les associés coopérateurs n'ayant pas eu d'activité antérieurement au 1^{er} juillet 2014 sont radés et leurs parts sont annulées et affectées dans un compte de tiers. Les associés coopérateurs radés ou leurs ayants droit sont invités à se manifester auprès de la coopérative Garlin-Paysanne afin de recevoir le remboursement correspondant à l'annulation de leurs parts avant le 20 juin 2018.
 Pour le conseil d'administration, le président Jean-Luc CADE

bretagne-marchespublics.com
 Le portail des marchés publics en Bretagne
 24 h/24



MOX1323